

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 22 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 15/03/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 15/03/2024.

**Présents** : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme BINARD Lydie à M. GODREAU Bruno, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann

Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme SINNAEVE Emilie

### 2024/044 – Commerces ambulants - Tarifs droit de place - place de l'église

Vu la délibération n° 2023/100 en date du 7 décembre 2023 fixant les tarifs de droit de place sur la Place de l'Eglise comme suit :

- Stationnement activité (manège...) 20 € à la journée
- Branchement électrique 10.00 € à la journée
  
- Stationnement commerce 5€ la journée
- Branchement électrique 1€ la journée

Vu l'erreur matérielle qui s'est glissée dans la délibération n° 2023/100 du 7 décembre 2023

Vu le courriel en date du 12 février 2024 des commerçants ambulants demandant la révision du tarif du droit de place sis Place de l'Eglise dans le cadre du petit marché hebdomadaire ;

Vu la délibération n° 2023/086 en date du 7 décembre 2023 approuvant la convention d'occupation du domaine public sis Place de l'Eglise ;

Vu le nouveau projet de convention d'occupation du domaine public sis Place de l'Eglise entre la Commune et les commerçants ambulants définissant les conditions d'occupation du domaine public Place de l'Eglise ;

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de procéder** au retrait des délibérations suivantes :

- délibération n° 2023/100 en date du 7 décembre 2023 fixant les tarifs de droit de place sur la Place de l'Eglise ;
- délibération n° 2023/086 en date du 7 décembre 2023 approuvant la convention d'occupation du domaine public sis Place de l'Eglise ;

- **d'assurer** la gratuité des droits de place au titre de l'occupation d'un emplacement Place de l'Eglise ainsi que pour le branchement électrique, pour les commerçants ambulants:
- **d'approuver** le projet de convention d'occupation du domaine public sis Place de l'Eglise, annexé à la présente délibération, à conclure entre la Commune et les commerçants ambulants ;
- **d'autoriser** Mme le Maire à signer la présente convention d'occupation du domaine public sis Place de l'Eglise et tout autre document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 26/03/2024  
Pour le Maire absent, l'adjoint  
Jean-Yves RICHARD

  


Secrétaire de séance  
Mme SINNAEVE Emilie

